



Géohistoire de la vigne et du vin en France de 2010 à 1958: une construction juridique et des aperçus paysagers

François Legouy ¹

¹ Université d'Orléans, France

To cite this article: Legouy, F. (2015). Géohistoire de la vigne et du vin en France de 2010 à 1958: une construction juridique et des aperçus paysagers. *Lucrările Seminarului Geografic Dimitrie Cantemir*, Vol. 38, pp. 5-27. DOI: [10.15551/lsgdc.v38i0.01](http://dx.doi.org/10.15551/lsgdc.v38i0.01)

To link to this article: <http://dx.doi.org/10.15551/lsgdc.v38i0.01>





GEOHISTOIRE DE LA VIGNE ET DU VIN EN FRANCE DE 2010 A 1958: UNE CONSTRUCTION JURIDIQUE ET DES APERÇUS PAYSAGERS

François LEGOUY¹

Introduction :

La géohistoire consiste à partir de la situation et de la distribution spatiale actuelle en l'éclairant par le passé. Parler de la vigne et du vin en France dont on connaît l'histoire sur le temps long suppose de mettre en place des seuils chronologiques qui décomposent cette histoire, ainsi que le rappelle Jean-Claude Hinnewinkel (Bordeaux 3) :

« L'analyse d'un vignoble, comme celle de tout objet géographique, impose des multiples temporalités dans leurs rapports à l'espace. Pour comprendre la manière dont fonctionnent les sociétés contemporaines il nous faut [...] construire des modèles dynamiques pour montrer comment on est arrivé là en reconstituant des modèles statiques comparés avec prise en compte de trois types de temporalités :

- Permanence sur la longue durée (temps long) ;
- Succession des différentes organisations dans le temps (temps intermédiaire) ;
- Stabilité de chaque état organisationnel (temps court) » (Hinnewinkel 2007, p.15)

Pourtant nul besoin de remonter à l'Antiquité, surtout si nous voulons parler du vignoble français contemporain. Il existe un document essentiel qui est la base de la connaissance : le cadastre viticole dont le dépouillement a été mené à bien durant les années 1950 et publié au début des années 1960.

Le grand intérêt de ce document est d'avoir pris la même base spatio-économique de référence pour l'utilisation du sol, à savoir l'exploitation agricole, qui a été utilisée par les recensements de l'agriculture de 1970 à 2010. Ces informations peuvent donc être comparées les unes aux autres. Les surfaces viticoles communales dans ce type de base de données peuvent être supérieures ou au contraire inférieures aux surfaces réellement présentes sur la commune où sont situés les sièges d'exploitations.

Pour comprendre cette situation, il faut rappeler que le cadastre viticole tel qu'il a été mis en place au cours des années 1950 en France a défini le concept de potentiel viticole. On sait depuis toujours qu'un viticulteur peut exploiter des vignes dans la commune du siège de son exploitation et en dehors de sa commune, à la recherche de vignes mieux positionnées dans la hiérarchie des vins, par exemple. Mais sa déclaration concerne toutes les surfaces qu'il exploite, dans et au-dehors de sa commune. Le total des vignes déclarées par tous les

¹ Maître de Conférences à l'Université d'Orléans

exploitants d'une commune peut donc être différent de la surface viticole cadastrée de la commune.

Comment représenter les vignobles français sur une seule carte ? Faut-il proposer d'une certaine manière toutes les vignes ou seulement certaines d'entre elles ?

Nous posons en postulat que la plus petite unité spatiale utilisable pour une représentation de l'ensemble du vignoble français sur une seule carte est la commune. C'est par exemple cette unité spatiale qu'utilise l'atlas de Benoît France paru pour la première édition en 2002².

A côté des sources et de la représentation cartographique se posent d'autres questions : Quel a été le rôle du droit dans la construction spatiale de ces vignobles ? Les paysages viticoles permettent-ils de mieux comprendre la structure et l'évolution des vignobles ?

De fait, nous posons en hypothèse que les vignobles français représentent une grande diversité spatiale et paysagère liée en partie à leur dynamique historique et juridique.

C'est pourquoi, nous verrons dans un premier temps l'évolution de l'ensemble du vignoble français entre 2010 et 1958. Puis, nous aborderons cette évolution dans le même pas de temps pour les vins de table et enfin pour les vins AOC.

I. L'ensemble du vignoble français entre 2010 et 1958 : un vignoble en forte régression

1. La carte du vignoble français en 2010

La première carte qui peut être réalisée à partir du RGA 2010 et de la totalité des surfaces viticoles est la plus complète et la plus englobante. Cette carte a comme unité spatiale de base la commune. Les creux et les pleins de cette carte sont tout aussi significatifs. On devine en creux les montagnes : Massif central, Alpes, Pyrénées, Corse, Jura, Vosges, sauf leurs vallées principales, voire secondaires qui peuvent accueillir des vignes, ainsi que les Causses, les sols sableux des Landes, les plateaux bourguignons et leurs périphéries champenoises et lorraines (plateau de Langres...). De même, la partie nord-occidentale de la France est quasi dénuée de vignes. Ces creux sont autant de frontières topo-géologiques et climatiques où la vigne rencontre des obstacles à son développement.

A l'inverse, il est possible de distinguer trois grands types d'espaces viticoles :

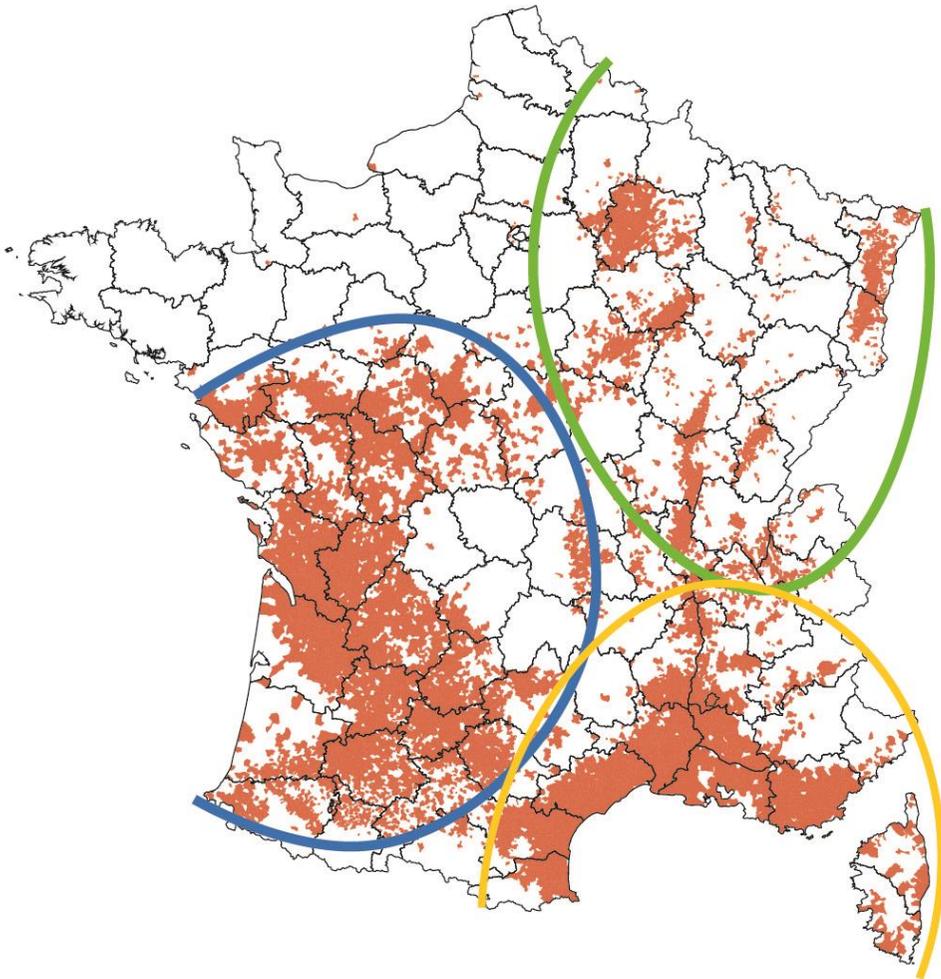
- Les vignobles « intérieurs » d'un grand quart nord-oriental de la France souvent en position d'abri dans les grandes vallées fluviales (Centre-Val de Loire), les escarpements faillés en rebord oriental du Massif central (Vallée du Rhône, et des Vosges (Alsace), les reliefs de cuervas (Champagne, Lorraine, Chablis, Sancerre...), les vallées montagnardes (Sillon alpin, Allier...). Leur situation est souvent linéaire, sauf pour la Champagne où la vigne s'étale davantage ;

- Les vignobles « atlantiques » de la moitié occidentale eux-aussi centrés sur les grandes vallées mais ayant tendance à s'élargir aux affluents et à déborder largement sur les bas plateaux voisins, (vignobles de Bordeaux, de Dordogne, du Lot, du Tarn, de la vallée de la Loire à l'aval), et produisant également des spiritueux (Cognac, Armagnac) ;

- Les vignobles méditerranéens « historiques » et leurs bordures qui sont largement implantés le long de la plaine littorale, des plaines intérieures, dans les vallées des montagnes à affinités méditerranéennes (Durance), des basses vallées fluviales (Aude, Rhône, Gard...), et qui plus globalement ont rempli les interstices disponibles délaissés par les autres cultures traditionnelles de la trilogie méditerranéenne (olivier, blé).

² Benoît France, *Grand Atlas des vignobles de France*, Paris, Solar, 2002.

LES ESPACES VITICOLES EN FRANCE (2010)



 Commune dont le chef d'exploitation travaille des parcelles de vignes donnant droit à des AOC et des VDQS à l'intérieur et/ou à l'extérieur de son territoire communal

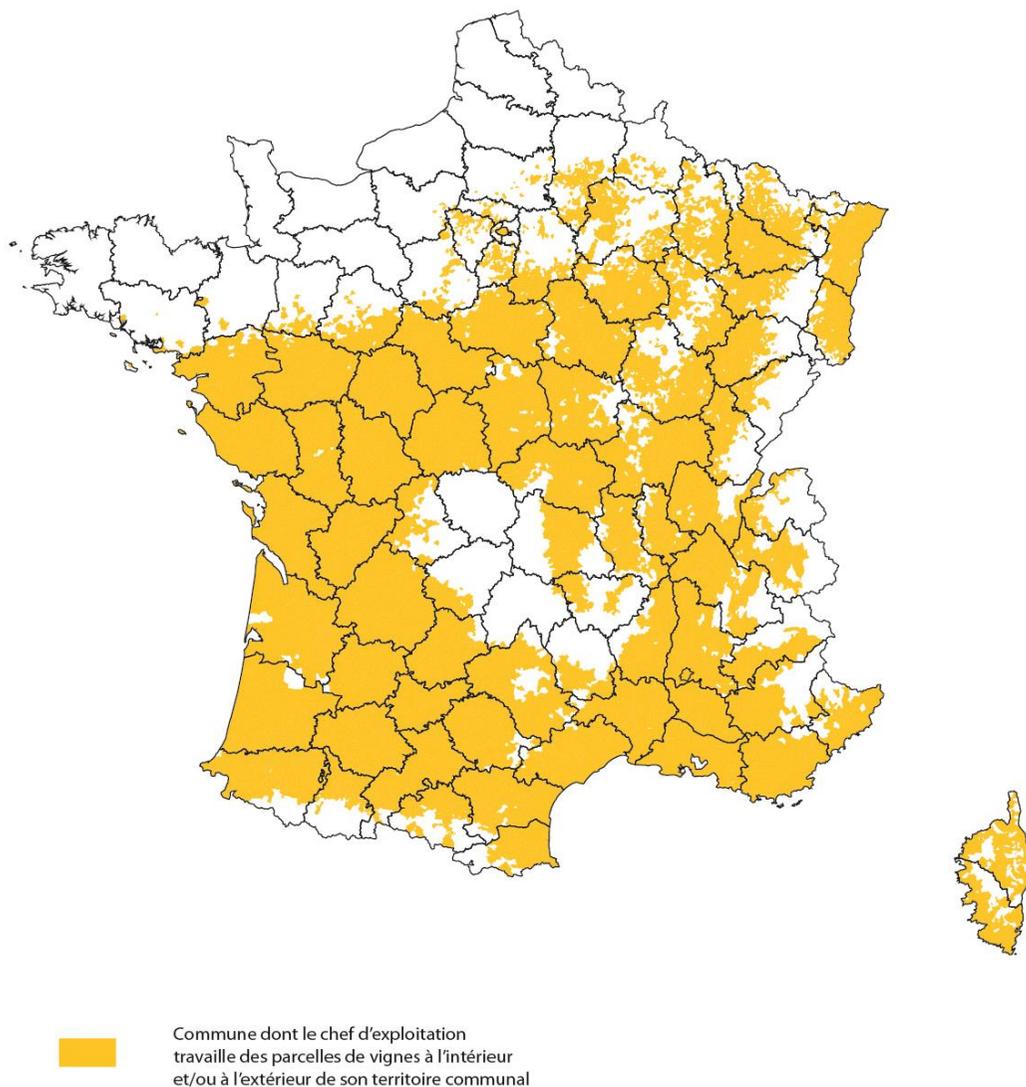
 Vignobles atlantiques

 Vignobles méditerranéens

 Vignobles intérieurs nord-orientaux

2. La carte du vignoble français en 1958

LES ESPACES VITICOLES EN FRANCE (1958)



Cette carte peut surprendre car de fait, elle est le fruit de plus de 2 années de mise en œuvre d'une base de données à partir des fascicules départementaux du recensement du cadastre viticole de l'IVCC publiés à partir des années 1960. Toutes les communes ont été vérifiées, réactualisées et mises à jour sur l'année 2009 pour ensuite aider à une comparaison possible entre les données de 1958 et celles de 2010. Certaines communes ont disparu comme en de nombreux départements ; d'autres sont apparues (plus rarement) et ont pu changer de département comme c'est le cas dans le département du Rhône.

Les vignes remplissent l'espace national et laissent peu de place aux interstices. De fait, cette carte donne à voir plus de 20.000 communes viticoles, à comparer aux 9.000 communes de 2010. Les montagnes sont particulièrement repérables en creux. Cette assertion est vérifiée également pour les massifs anciens comme le Morvan et ses prolongements septentrionaux des plateaux bourguignons et de Langres. Mais, les principales vallées montagnardes sont encore fortement couvertes de vignes. On constate très nettement un relèvement septentrional de la limite de l'occupation viticole en comparaison avec la carte des vignobles en 2000. C'est le cas, par exemple de presque tout le département du Loir-et-Cher qui est occupé par de la vigne, alors que cela n'est plus le cas en 2010. En termes de distance, la vigne a perdu environ 50 à 60 km pour une distribution relativement homogène et compacte des espaces viticoles et environ 30 à 40 km pour une distribution plus restreinte à des milieux de vallées davantage linéaires et favorables.

Dans ce cadre et en 1958, les grandes vallées et leurs affluents sont noyés dans ce qui paraît comme un océan national de vigne. De nombreuses communes sont encore viticoles à la fin des années 1950 en Région parisienne et semblent dessiner une nouvelle limite climatique selon une diagonale reliant la Champagne à l'est. Plus à l'ouest, la vigne semble vouloir rejoindre cette limite par l'intermédiaire des vallées. Nous sommes dans un exemple typique de limite périphérique à l'extension d'une espèce végétale qui prend appui sur les vallées dont les climats locaux sont plus cléments que ceux des plateaux environnants pour s'étendre ou au contraire pour se rétracter dans un contexte de changement climatique.

Pourtant, il ne faudrait pas en conclure que tout l'espace français est recouvert de vignes. Sont seulement repérées les communes viticoles. Nous sommes bien au-delà de la réalité puisqu'une partie seulement des surfaces communales supportent des vignes.

3. Les mutations de l'espace français sur 50 ans

Sur 50 ans, les surfaces viticoles en France ont beaucoup décliné, de l'ordre de 43%, ce qui représente une perte totale de 590.000 ha, chiffre qui témoigne de l'ampleur du recul de la vigne. Il y a bien restriction des espaces viticoles en environ un demi-siècle.

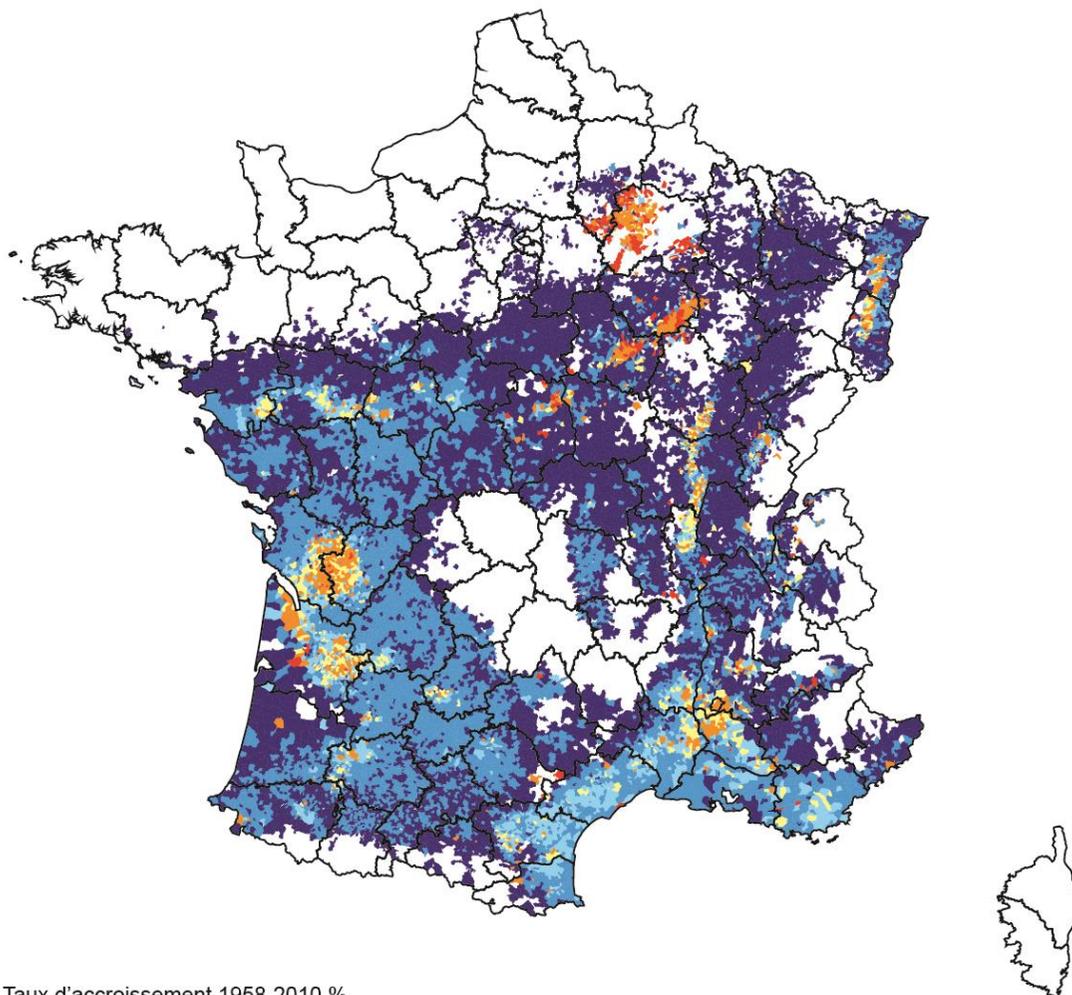
Globalement, une très grande partie de l'espace français a perdu des surfaces, avec des intensités variant entre 100% et au contraire avec des gains parfois très importants.

L'évolution a cependant été variable selon les vignobles.

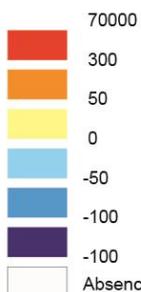
Les pertes les plus fortes ; atteignant ou proches de 100% apparaissent plutôt dans la moitié septentrionale de la France, à la périphérie du vignoble de 1958, en bleu foncé. À l'inverse, les pertes les plus faibles, entre 0 et 50% sont en région méditerranéennes. Les pertes les plus importantes sont situées dans les zones périphériques des vignobles sur la carte:

- sur la périphérie du nord-ouest ;
- sur la périphérie du nord-est où les pertes sont de toute évidence les plus fortes ;
- dans les périphéries montagnardes, en particulier dans les vallées et en position de piémont ;
- sur la périphérie landaise ;
- et enfin, en Région parisienne...

ÉVOLUTION DES ESPACES VITICOLES EN FRANCE (1958-2010) %



Taux d'accroissement 1958-2010 %



Fait avec Philcarto * <http://philcarto.free.fr>

F. Legouy - CEDETE

Source : IVCC 1958 - RGA 2010

Carte 3: Évolution des espaces viticoles en France entre 1958 et 2010

Sources: IVCC 1958 et RGA 2010

Cependant, quelques rares zones viticoles ont connu des gains qui pour certains ont été très significatifs, mais qui doivent être relativisés par la faiblesse des valeurs absolues existantes en 1958, comme c'est le cas en Champagne, Alsace, Sud de l'Aube, Chablis, Côte-d'Or, côtes chalonaise et mâconnaise, vallée de la Loire, Médoc, Charentes, Plaine du Bas-Rhône, sans oublier quelques communes de Corse...

Pour certaines de ces régions, les gains de vignes correspondent à des vignobles périphériques et secondaires qui ont pu connaître un processus de renaissance entre la fin des années 1950 et 2010, plus souvent au cours des années 1970, comme par exemple pour le vignoble des Hautes-Côtes de Beaune et celui des Hautes-Côtes de Nuits, les petits vignobles du Cher qui sont dans l'alignement de celui de Sancerre : Menetou-Salon, Quincy, Reuilly ou, encore le petit vignoble d'Irouléguy au Pays basque, par exemple. Mais, la majorité de la croissance viticole doit être attribuée à des vignobles régionaux réputés produisant des vins de qualité et qui maîtrisent les circuits de commercialisation à l'exportation. C'est le cas des trois principaux vignobles français, de Champagne, de Bordeaux et de Bourgogne. Sont aussi concernés les vignobles plus secondaires du Val de Loire, d'Alsace, des Côtes du Rhône et de Cognac. Dans ce dernier cas, la partie centrale de ce vignoble est la plus sujette à des augmentations de surfaces, les parties plus périphériques ont au contraire perdu beaucoup de vignes.

4. La carte du vignoble français en 1958 dans sa distribution des surfaces viticoles par commune.

Cette carte renforce l'explication de la précédente. Les communes viticoles qui ont disparu sont aussi celles qui présentaient en 1958 peu de surfaces de vignes, le plus souvent en position périphérique à des vignobles plus conséquents, plus particulièrement là où les surfaces étaient comprises entre 0 et 1 ha, mais dans une certaine mesure aussi entre 1 et 10 ha. Ces communes sont situées notamment dans le Nord-Est et le Nord-Ouest de la France, en Région parisienne, sur les bordures du Massif Central et des zones montagneuses. A l'inverse, les communes qui possédaient plus de 100 ha en moyenne ont conservé davantage leurs vignes, tout en perdant des surfaces, sauf dans les lieux déjà signalés plus haut.

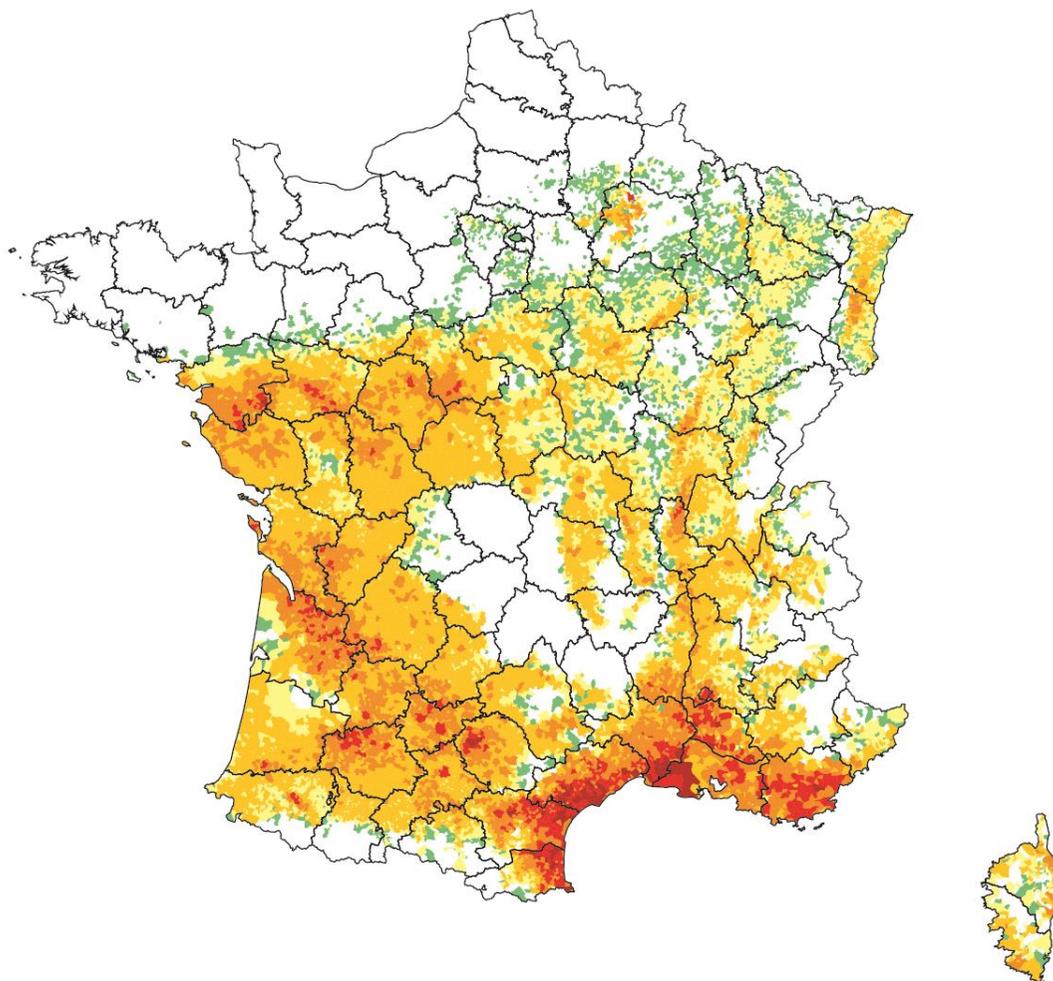
Il ressort de cette carte la domination de la région méditerranéenne qui possède à ce moment de son histoire le vignoble le plus fourni de la France, ne serait-ce que par les surfaces supérieures à 500 ha. Ces dernières sont encore en grand nombre dans un grand Sud-Ouest incluant les Charentes et en Val de Loire.

Cette carte nous montre, s'il en était besoin, que la répartition géographique de la vigne, au moins à l'échelle communale suit une logique de gradient spatial. Les parties centrales des vignobles³ sont concentrées en certaines communes. Puis, les surfaces ont tendance à diminuer en s'éloignant de ces communes-centres.

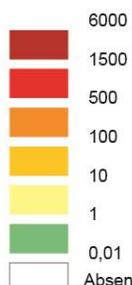
Si nous avons bien vu que les vignobles ont fortement régressé lorsqu'ils étaient en position périphérique et aux limites topo-géologiques et climatiques de l'aire de distribution de la vigne de la seconde moitié du XX^e siècle, il nous reste à comprendre à quels types de vignes correspondent plus précisément ce mouvement de retrait.

³ Philippe Roudié parle volontiers des zones d'élite

LES ESPACES VITICOLES EN FRANCE EN FONCTION DE LA DISTRIBUTION DES SURFACES PAR COMMUNES (1958)



Distribution des surfaces viticoles



Fait avec Philcarto * <http://philcarto.free.fr>

© F. LEGOUY - CEDETE

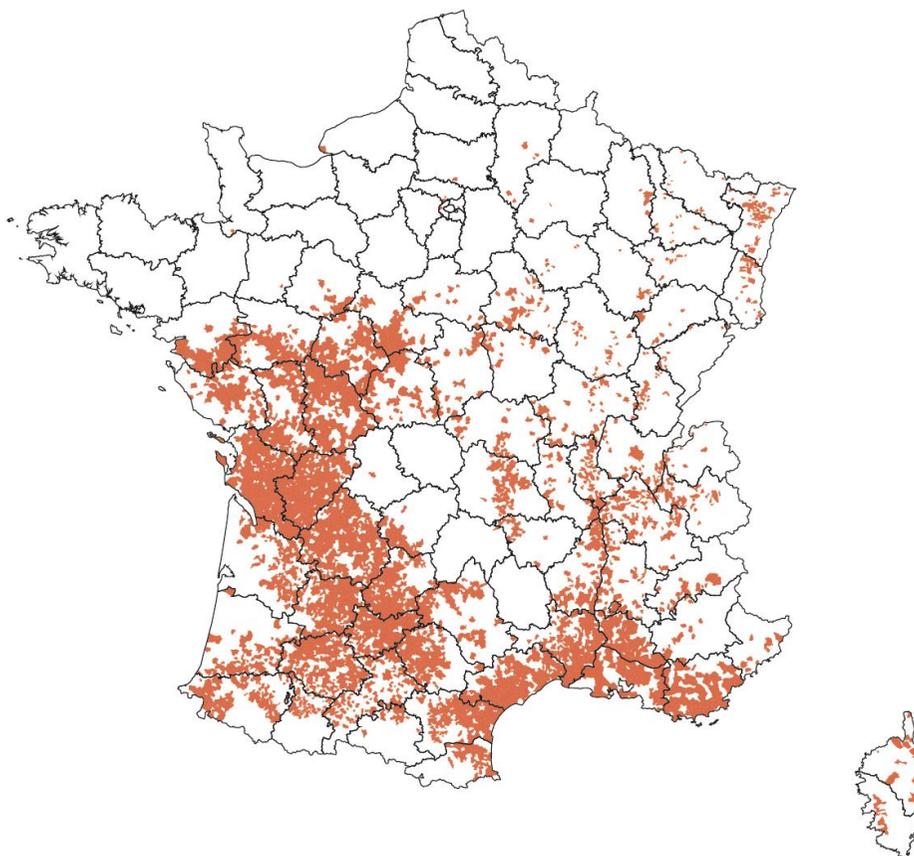
Source : IVCC 1958

Carte 4: Les espaces viticoles en France en fonction de la distribution des surfaces par communes
Sources : IVCC 1958

II. Le vignoble français des vins de table entre 2010 et 1958 : l'essentiel de la régression des surfaces viticoles

1. Le vignoble des vins de table en 2010 : un vignoble réduit à la portion congrue en valeur absolue, mais encore très disséminé, spatialement

LES ESPACES VITICOLES EN VINS SANS IG EN FRANCE (2010)



 Commune dont le chef d'exploitation travaille des parcelles de vignes donnant droit à des vins sans IG à l'intérieur et/ou à l'extérieur de son territoire communal

Fait avec Philcarto * <http://philcarto.free.fr>

© F. LEGOUY - CEDETE

Source : RGA 2010

Carte 5: Les espaces viticoles en vins sans IG en France (2010)

Sources : RGA 2010 – SSP

Cette carte explique une bonne partie de la première carte présentée plus haut et ne laisse pas de nous étonner. Elle est représentative d'un certain vignoble de consommation courante qui avait disparu des représentations collectives de la société, en tout cas dans les représentations cartographiques « classiques » où l'occultation est quasi totale ! Mais ce vignoble est toujours bien présent...

Ce vignoble est caractéristique d'une France polyculturelle, où la viticulture côtoie la culture des céréales et l'élevage, voire le poly-élevage, qui subsiste encore, à hauteur de 28.000 ha sur les 788.633 ha que compte le vignoble français, soit environ 4%, sauf en Champagne où il est totalement absent...

Il est encore largement présent dans les vignobles aquitains et méditerranéens, beaucoup plus faiblement dans la France orientale continentale.

2. Le vignoble des vins de table en 1958 : un vignoble dominant spatialement et quantitativement

Cette carte explique l'essentiel de la carte du vignoble français en 1958. Sont mis à part les vignobles de Cognac et d'Armagnac qui dans le cadastre viticole des années 1950 sont un monde à part.

Elle montre un vignoble de table très abondant et isolant les montagnes, en dehors des vallées montagnardes. Tous les vignobles, de prestige ou non sont concernés par ces VCC, même en Champagne, en Bourgogne et à Bordeaux ! Les limites septentrionales des vignes en France sont les mêmes que celles de l'ensemble du vignoble. Mais, à y regarder de près, on remarque des blancs par rapport à la carte n°2. Il manque en effet à l'appel quelques communes du Médoc et de la région de Saint-Emilion, d'une partie de la Champagne et de la Bourgogne viticole le long du talus qui borde à l'ouest la plaine de la Saône et de la Bresse.

L'année 1958 est représentative d'un vignoble de consommation courante dominant en France et l'année 2010 en marque un recul net.

Cette carte est très proche de la carte précédente sur l'évolution globale des espaces viticoles français, excepté les zones de progression qui ici sont réduites à très peu de communes situées majoritairement dans un grand quart sud occidental de la France.

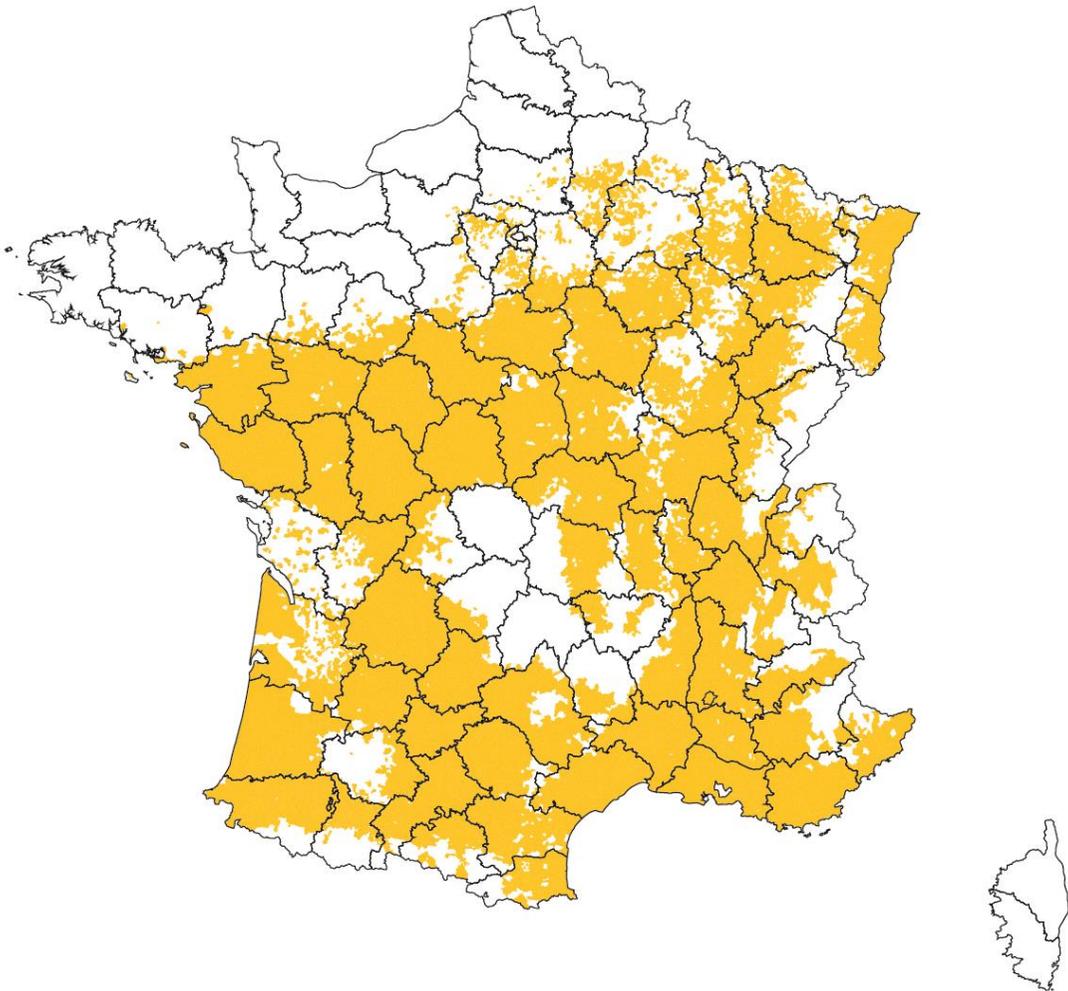
La baisse a été plus forte dans la moitié septentrionale de la France que dans la moitié méridionale.

Cette carte explique donc la régression du vignoble français qui correspond à la forte baisse de la consommation de vin de table en France et à la forte concurrence sur le marché international par des pays produisant ce type de vin avec des coûts de revient plus bas, d'abord la concurrence des pays méditerranéens (Italie et Espagne en particulier) puis celle des pays du Nouveau Monde (Argentine, Chili notamment).

La baisse de la consommation en vin de table présente plusieurs facteurs, à commencer par le fait que le vin a perdu sa fonction d'aliment de tous les jours pour ne conserver que sa fonction festive et de convivialité pour les jours de fêtes, les week-ends et les repas entre amis. De même, la rupture intergénérationnelle entre les jeunes et les adultes a été un puissant facteur d'abandon de la consommation de vin d'une manière générale par les jeunes _davantage encore pour le vin de consommation courante. Cette dernière consommation était réalisée dans le cadre d'une société de ruraux et d'agriculteurs dominants et d'ouvriers venus des campagnes pour travailler dans les villes. Ce monde-là a disparu et avec lui cette consommation de tous les jours. Par contre, la consommation de vin citadine a évolué vers une consommation plus mesurée, davantage tournée vers les vins de qualité, avec l'augmentation des revenus citadins. Il faut aussi rappeler les effets de l'apparition puis de la

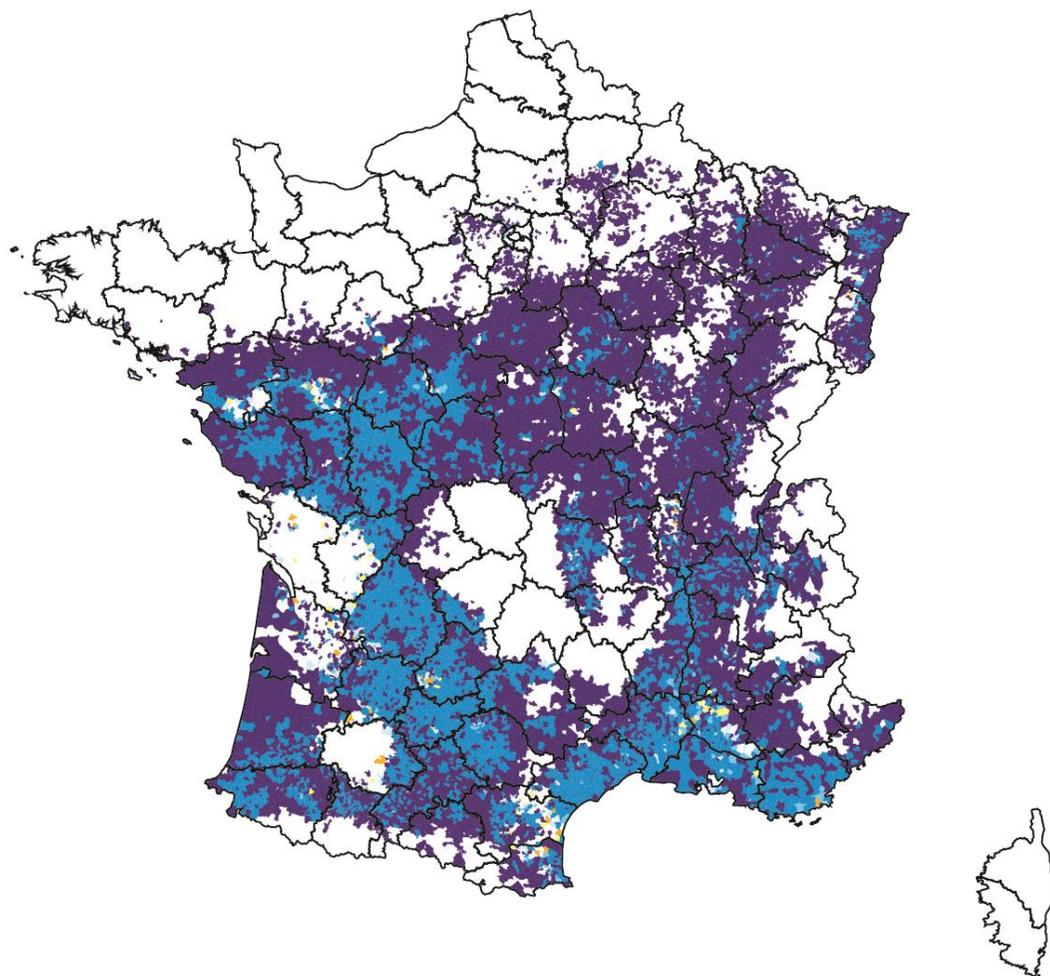
domination des vins AOC qui ont représenté un saut qualitatif important comme aussi sur les prix.

LES ESPACES VITICOLES EN VINS DE CONSOMMATION COURANTE EN FRANCE (1958)

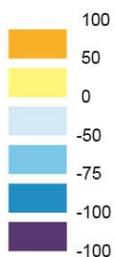


Commune dont le chef d'exploitation
travaille des parcelles de vignes donnant droit à des vins de table
à l'intérieur et/ou à l'extérieur de son territoire communal

ÉVOLUTION DES ESPACES VITICOLES PRODUISANT DES VINS DE TABLE (1958 - 2010)%



Taux d'accroissement 1958-2010 %



Absence d'information

Fait avec Philcarto * <http://philcarto.free.fr>

© F. LEGOUY - CEDETE

Source : IVCC 1958 - RGA 2010

Carte 7: Évolution des espaces viticoles produisant des vins de table entre 1958 et 2010 (%)
sources: IVCC 1958 et RGA 2010



Photographie n°1: Parcelle de vigne attenante à une ferme isolée dans le village de Juxue au Pays basque

Le village de Juxue est situé dans la région de la Basse-Navarre qui est une « province historique » du Pays Basque, au sud de la ville de Saint-Palais. Autour de ce village coexistent plusieurs fermes isolées qui toutes possèdent une parcelle de vignes plantée pour partie en hybrides et en cépages de qualité (tanat, cabernet sauvignon, petit ou gros manseng...). Le maintien de ce genre de vignobles de consommation familiale correspond à un modèle français et européen, expressif d'une certaine civilisation, d'une manière de concevoir le monde où le vin, véritable *patrimoine familial, local, régional et national*, est toujours présent...

III. Le vignoble français des VQPRD⁴ (AOC⁵ et VDQS⁶) entre 1958 et 2010.

1. *Le vignoble des vins AOC en 2010 : un vignoble de référence qui a su s'affirmer dans l'espace et dans le droit*

Cette représentation du vignoble français des AOP est plus représentative de ce que nous connaissons des cartes du vignoble français. Elle correspond davantage aux cartes auxquelles nous sommes habituées.

Les grands vignobles régionaux classiquement décrits dans les « livres » sur la vigne et le vin sont ici présents. Bourgogne, Champagne, Méditerranée, Val de Loire, Alsace, Jura, vins du Sud-Ouest et Bordeaux.

Cette carte est caractérisée par l'étroitesse et la linéarité des vignobles qui épousent les vallées et les rebords d'escarpements, souvent en position d'abri derrière un front de cuesta

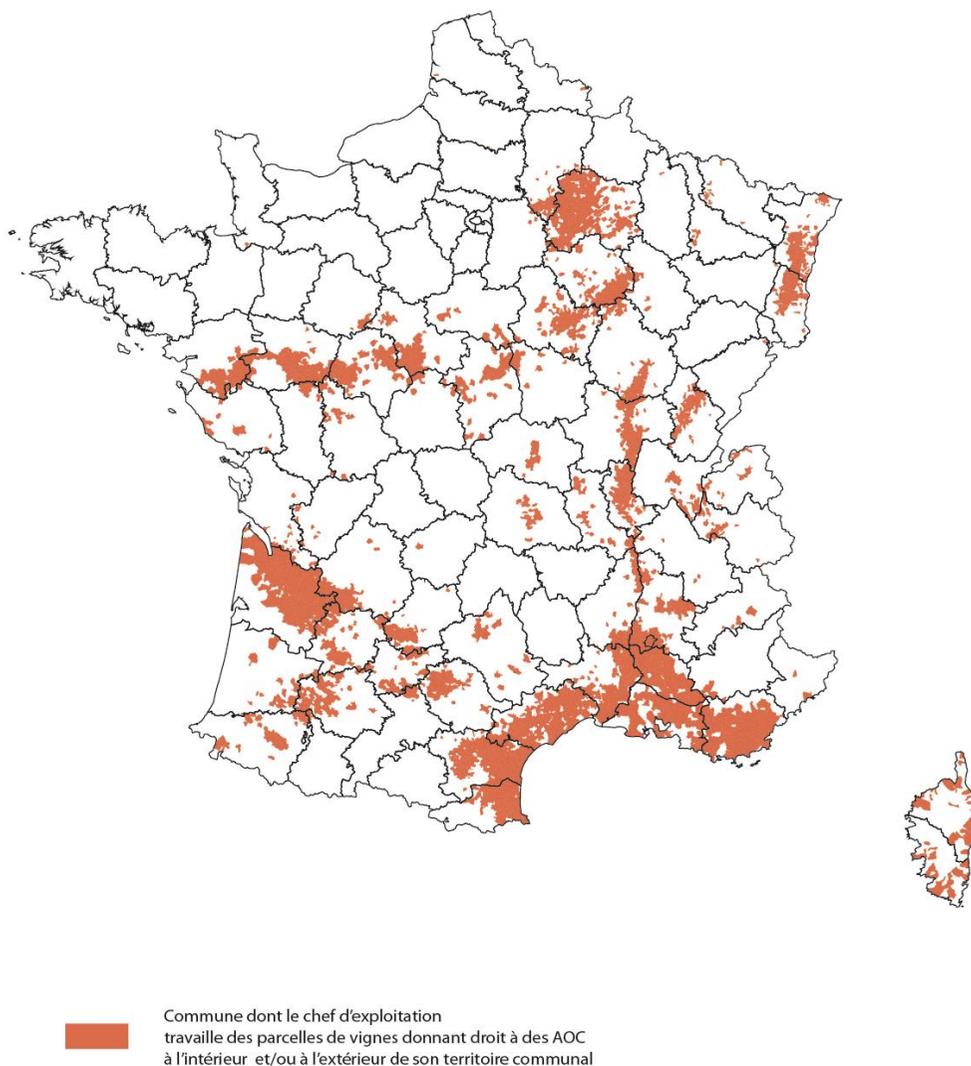
⁴ VQPRD : vin de qualité produit dans une région déterminée.

⁵ AOC : Appellation d'origine contrôlée

⁶ VDQS : vin délimité de qualité supérieure.

(Champagne, Chablis...) ou un escarpement de faille (Alsace, Vallée du Rhône...) par rapport aux vents dominants, mais pas partout de manière systématique (Jura, en particulier). Les vallées elles-mêmes présentent souvent un climat local plus protégé que sur les plateaux voisins.

LES ESPACES VITICOLES EN AOC EN FRANCE (2010)



Fait avec Philcarto * <http://philcarto.free.fr>

© F. LEGOUY - CEDETE

Source : RGA 2010

Carte 8 : Les espaces viticoles en AOC/AOP⁷ en France en 2010 ; source : RGA 2010 – SSP

⁷ AOP : Appellation d'origine protégée

Seuls les vignobles de Bordeaux, de Champagne et le vignoble méditerranéen présentent des renflements liés à la confluence de plusieurs vallées et à la présence de plaines ou de bas-plateaux plus larges. Cette carte est au cœur des zones d'élite⁸ du vignoble français en situation spatiale centrale, les autres vignobles pouvant être considérés comme périphériques.

L'alignement sur les terroirs proches des vallées s'explique selon Roger Dion⁹ par la nécessité pour les vignobles produisant les meilleurs vins aptes à l'exportation d'être situés dans les lieux les mieux placés pour des trajets au long cours, jusqu'à l'étranger, c'est-à-dire avant la révolution des transports, dans les grandes vallées fluviales. C'est donc un argument économique qui prime sur l'argument purement géologique si souvent mis en avant, du moins à cette petite échelle. Mais, dans la pensée de R. Dion, il n'est pas question de nier la réalité des terroirs qui est mis en lumière à plus grande échelle.¹⁰ À plus grande échelle, il rappelle également la dualité entre la viticulture noble et bourgeoise de qualité qui a accaparé les meilleurs terroirs sur des versants bien exposés au soleil et la viticulture populaire se contentant de terroirs moins favorables en plaine ou dans les bas-fonds de vallées.

Faut-il dire AOC ou AOP ? Il s'agit d'une même réalité, l'une française, l'autre européenne. Les AOC françaises ont vu le jour en 1935 après bien des péripéties, à commencer par la crise de surproduction et de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle ; crise qui connut son apogée en 1907 avec les manifestations de vigneron dans le département de l'Aude et la répression de la troupe qui n'hésita pas à tirer dans la foule. Cette crise fut d'abord interprétée comme une seule crise de la fraude (cette fraude était bien réelle, mais pas aussi grave qu'imaginée alors ; on fabriquait du vin à partir de tout sauf de raisin) et non d'abord comme une crise de surproduction. Elle obligea les pouvoirs publics à réagir et à créer une série de lois, 1905, 1919, 1927 et finalement 1935 qui aboutirent à la création des AOC : un vin ainsi labellisé devait correspondre à une origine certifiée, à des pratiques viticoles et œnologiques précises, à des cépages déterminés et à un minimum de qualité. Cette labellisation connut son heure de gloire dans la seconde moitié du XX^e siècle et commença à montrer ses insuffisances au lendemain du passage au XXI^e siècle¹¹, sous la pression de la concurrence internationale, la forte baisse de la consommation de vin française et la nécessité d'exporter de plus en plus à l'étranger avec des coûts de production réduits pour capter des marchés. Or, c'est là que justement le bât blesse : les contraintes des AOC sont parfois trop fortes pour certains vins de faible notoriété et induisent des coûts de production trop élevés. Elles expliquent partiellement des pertes de marché ou des replis pour des vins en des appellations inférieures. Dans les régions du Languedoc et du Val de Loire, certains vins AOC sont déclassés en Vins de pays (VDP), ou Indications géographiques protégées (IGP). Ces « replis juridiques » par ailleurs légaux n'empêchent pourtant pas que la France perd régulièrement des marchés sur les gros volumes et les ventes en vrac mais, gagne en termes de

⁸ ROUDIÉ Philippe, 2000, « Vignobles et vins de France : élitisme et diversité », *Historiens & Géographes*, n° 370, p. 341-346.

⁹ DION Roger, 1959, *Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au XIX^e siècle*, Paris, Clavreuil, 770 p. (réédition 2010 aux éditions du CNRS).

¹⁰ Cf : COMBAUD Anne et LEGOUY François, 2010, « Roger Dion, un fervent partisan de l'analyse multiscalaire », communication orale de 15 minutes, colloque international de Paris, Roger DION, Cinquantenaire de l'*Histoire de la vigne et du vin, Le bon vin entre terroir, savoir-faire et savoir-boire*, du 29 au 31 janvier 2009, 2010, Paris, éditions du CNRS, p. 33-56.

¹¹ En réalité, dès les années 1980-1990, nombre de professionnels comprenaient que la France perdait des parts de marché et que le système des AOC n'avait pas tout réglé.

valorisation des vins sur un ratio prix/volume où elle reste leader mondial. La valorisation dans les AOC prestigieuses prouve si besoin était qu'elle reste un modèle dans le monde du vin.

Pourtant, la France a réussi ce tour de force de proposer et d'imposer aux pays membres de l'Union européenne une législation commune¹² unifiant toutes les appellations d'origine afin de faire front aux menaces réelles de fraude à l'étranger et de copie des vins européens par des vigneron ou des intermédiaires peu regardants sur les marques apposées sur les étiquettes de leurs vins. Les enjeux sont loin d'être négligeables quand on sait qu'il s'agit ni plus ni moins de sauvegarder une agriculture qui coûte cher à la production, qui n'est pas délocalisable et qui permet de faire vivre des portions importantes de territoires¹³ ! Désormais, les recensements de l'agriculture et les données statistiques des douanes imposent cette dénomination européenne des AOP en remplacement des AOC françaises.

2. Le vignoble des vins AOC et VDQS en 1958 : un vignoble à la dynamique duale

Le vignoble des vins AOC et des VDQS est réduit à quelques ensembles régionaux : Bordeaux et ses périphéries aquitaines, Champagne, Val de Loire, Alsace, Bourgogne, Beaujolais et Jura, un peu en vallée du Rhône, et Languedoc, un peu également dans le Centre-Val de Loire.

Si on compare à 2010, on constate l'absence de nombreux vignobles secondaires qui n'ont pas encore émergé. C'est le cas des vignobles de régions de montagne ou de moyenne montagne dans les départements des Hautes-Alpes, de l'Aveyron par exemple. C'est aussi souvent le cas dans le Sud-Ouest français. Les AOC ont pourtant plus de 30 ans.

En poursuivant la comparaison, cette carte des AOC et des VDQS en 1958 apparaît plus pauvre, moins fournie. Elle en conserve les principales caractéristiques de linéarité liées au tracé des grandes vallées fluviales.

Dans le détail, le principe de la linéarité n'est pas présent en Champagne, dans le Bordelais et dans les régions bordant la Méditerranée, Provence et Languedoc et Roussillon. Ces zones viticoles représentent soit des vignobles produisant des vins de qualité où les exportations sont source de hauts revenus (Champagne et Bordeaux), soit sont l'héritage d'un vignoble de masse qui a été en partie restructuré en vignoble de qualité. Dans le cas bordelais qui est tout entier inclus dans le département de la Gironde, il faut avoir à l'esprit qu'il est devenu à l'échelle départementale le premier vignoble français en superficie, à partir de 2000, au détriment du département de l'Hérault. Ce dernier département qui détenait depuis la fin du XIX^e siècle la première place était souvent évoqué pour ses océans de vignes.

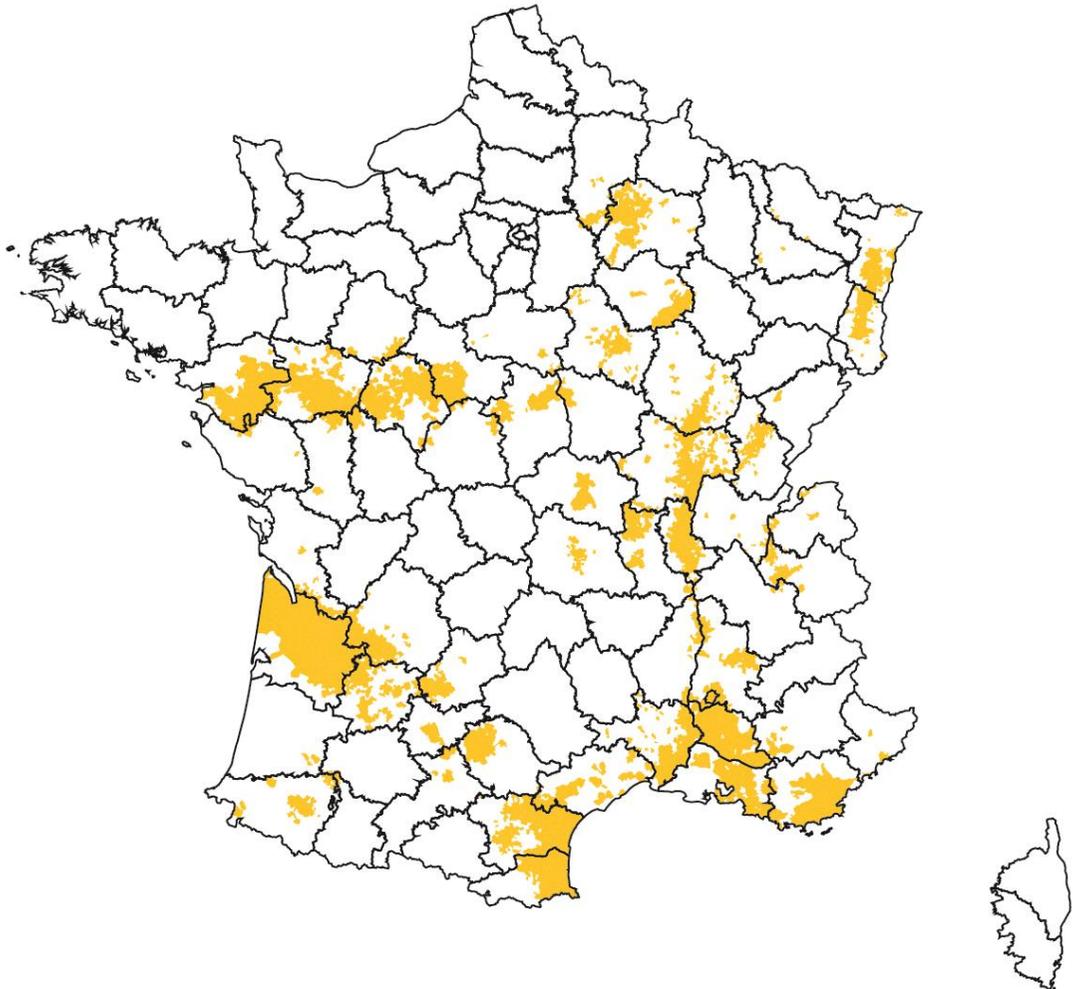
Nous avons réuni ensemble les AOC et les VDQS. Les VDQS sont une création postérieure aux AOC. Ils ont été créés par l'INAO en 1942. L'objectif était de créer une appellation intermédiaire entre les AOC et les vins de table ; également si leur qualité s'améliorait de leur permettre de passer progressivement aux AOC. Mais, ces vins rattachés à de petits vignobles (moins de 1% des surfaces viticoles d'alors) n'ont pas connu de grande postérité. En 1979, l'INAO a mis en place les vins de pays dont la finalité a été d'aider à la restructuration des vignobles produisant des vins de table, avec des objectifs proches de ceux des VDQS. La grande majorité de ces derniers vignobles est passée en AOC entre 2009

¹² En août 2009 en France, le basculement entre les anciennes et les nouvelles appellations a été réalisé. Les AOC sont devenues des AOP, les vins de pays des IGP et les vins de table des vins sans IG.

¹³ Pour reprendre une expression de plus en plus utilisée par la Fédération des exportateurs en vins et spiritueux (FEVS) dont le siège est à Paris.

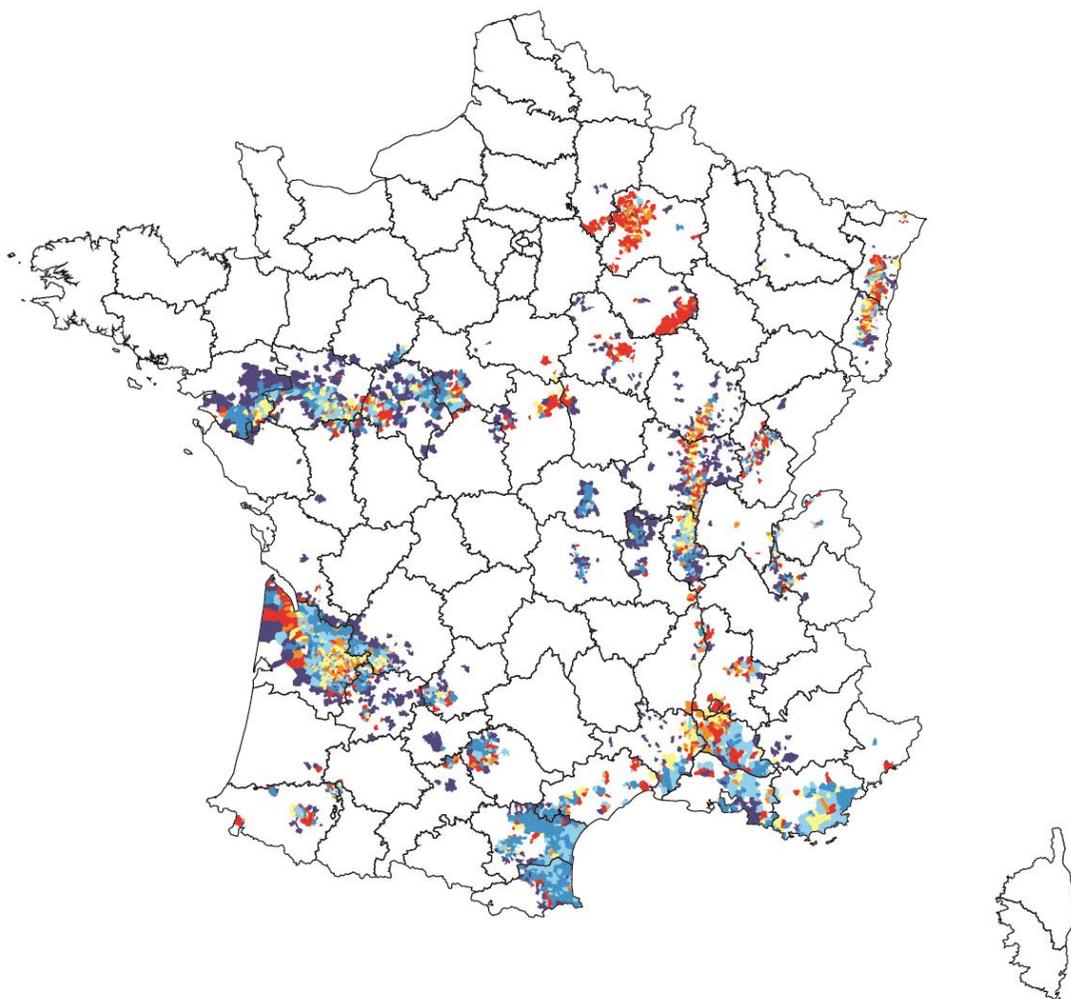
et 2011, avec la mise en conformité des appellations françaises dans le nouveau système d'appellation des vins de l'Union européenne.

LES ESPACES VITICOLES EN VQPRD EN FRANCE (1958)

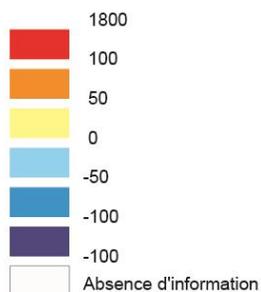


Commune dont le chef d'exploitation travaille des parcelles de vignes donnant droit à des VQPRD à l'intérieur et/ou à l'extérieur de son territoire communal

ÉVOLUTION DES ESPACES VITICOLES PRODUISANT DES VQPRD EN FRANCE (1958-2010) %



Taux d'accroissement 1958-2010 %



Fait avec Philcarto * <http://philcarto.free.fr>

F. Legouy - CEDETE

Source : IVCC 1958 - RGA 2010

Carte 10: Évolution des espaces viticoles produisant des vins VQPRD entre 1958 et 2010 (%)
sources: IVCC 1958 et RGA 2010

On pouvait penser que les vins de qualité n'avaient pu que progresser sur 50 ans en France. C'était mal connaître la complexité de la dynamique vitivinicole. Certaines communes viticoles ont disparu en 50 ans. En définitive, les baisses de surfaces pouvant aller jusqu'à la totalité des surfaces sur certaines communes sont marginales en quantité de surfaces et sont plutôt situées dans les VDQS ou bien en situation périphériques aux vignoble centraux. Cela s'explique par la disparition de nombreuses exploitations viticoles et par le fait que la polyculture et le poly-élevage ont du mal à se marier avec la viticulture. Les systèmes de production agricoles actuels poussent à la spécialisation. Dans certains cas, cette dernière passe par l'abandon de la viticulture, surtout quand ses revenus sont trop aléatoires ou alors quand le temps demandé dans les vignes est devenu trop important et que les structures de la coopération viticole ne parviennent pas à accueillir tous les agriculteurs – vigneron qui le demandent, ce qui est souvent le cas en période de crise.

Certains espaces en VQPRD ont pu se transformer en vignobles de vins de pays...

Les gains de surfaces sont au contraire très représentatifs des vignobles à forte notoriété et dont les vigneron et les négociants ont une bonne maîtrise des circuits commerciaux : Champagne particulièrement, Bourgogne, Médoc, Châteauneuf du Pape, Alsace, Sancerre, Menetou-Salon... Dans ces cas précis, au contraire, la spécialisation pousse davantage à abandonner tout ce qui n'intéresse pas la vigne et le vin, avec le risque des bonnes et des mauvaises années liées aux aléas météorologiques et au jeu de « yoyo » des marchés, sur une seule spéculation...

2. Des paysages révélateurs de la dynamique différenciée des vignobles AOP français



Photographie n° 2: Le vignoble de Sancerre à l'Est du Pays Fort dans le Haut-Berry

Ce vignoble montre un paysage viticole où les vignes recouvrent la majeure partie du terroir qui leur a été alloué lors de la création de l'AOC en 1936, c'est-à-dire quasiment aux débuts de la création des AOC. Le terroir forme une sorte d'amphithéâtre limité par deux escarpements de ligne de faille qui se font face en bordure du fossé d'effondrement occupé par la vallée de la Loire plus à l'est.

Très souvent, dans les vignobles AOC anciennes et réputés, à forte intensité vitivinicole, l'espace viticole est resserré et compact, avec de nombreuses parcelles proches les unes des autres sur des étendues importantes. À cet égard, le vignoble de Sancerre en est un très bon exemple.



Photographie n°3 : Le vignoble des Côtes de Millau dans les gorges du Tarn

À l'inverse, dans les vignobles AOC plus récents et à forte intensité vitivinicole, les anciens vignobles en VDQS ont une structure spatiale plus lâche et plus éclatée : les parcelles de vignes sont souvent isolées les unes des autres et côtoient des parcelles cultivées avec d'autres natures de culture et même de nombreuses friches, témoins d'un fort recul de la viticulture. Ils correspondent en partie à une bonification d'un ancien vignoble de consommation courante qui s'est transformé en vignoble de qualité, mais avec un train de retard sur les autres vignobles. Ce retard a été préjudiciable et ne pourra qu'être difficilement rattrapé, par manque de vigneron, de capitaux et d'encadrement technique et professionnel. Le vignoble des Côtes de Millau a obtenu son AOC en 2009, confirmée en 2011 et correspond à un ancien vignoble labellisé en VDQS.

Conclusion

En 50 ans, le vignoble français a quitté définitivement son statut de vignoble de consommation courante, finalement mal connu pour endosser celui de vignoble de qualité par lequel il avait établi sa réputation. Il ne faut pas croire pour autant que le label des vins sans IG, voire celui des IGP, est voué à disparaître : les contraintes techniques et économiques de la production des AOP poussent certains producteurs à délaissier les appellations d'origine pour laisser libre cours à leur liberté de manœuvre...

L'histoire récente du vignoble français est un résumé de la dialectique entre les vins populaires et les vins de qualité, histoire bien racontée et disséquée par Roger Dion et Marcel Lachiver.

De 1958 à 2010 : 50 ans de mutations du vignoble français							
	Surfaces totales (ha)	VQPRD (ha)	VQPRD %	IGP (ha)	IGP %	Vin de table (ha)	Vin de table %
1958	1 373 165	501 086	36	0	0	753 407	55
2010	788 633	483 074	61	191 289	24	27 907	4
Evolution 1958-2010 %	-43	-4		-		-96	
Source : IVCC 1958 - RGA 2010							

C'est au début des années 1970 que la France a décidé de ne plus investir dans les vins de consommation courante jugés peu compétitifs face au marché mondial et peu rémunérateurs pour les vignerons. Depuis, la stratégie a consisté à restructurer le vignoble français en le bonifiant, en le faisant passer d'abord par le stade intermédiaire des vins de pays puis, après un laps de temps +/- long en l'anoblissant avec une AOC. Auparavant, avait été pris le parti de transformer certains vignobles locaux et régionaux en VDQS, mais cette transformation a laissé la place aux vins de pays placés sous l'influence des cépages internationaux (cabernet sauvignon, merlot, syrah, chardonnay, pinot noir, sauvignon blanc) sous l'influence des pays viticoles du Nouveau Monde. Mais c'est là, une autre histoire et une autre géographie.

Bibliographie:

1. Dion R. 1959. Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au XIX^e siècle, CNRS éditions (2010), 768 p.
2. Lachiver M. 1988. Vins, vignes et vignerons, histoire du vignoble français, Paris, Fayard, 714 p.
3. Legouy F. 2008 «La France vitivinicole dans la mondialisation», Historiens & Géographes, n° 402, dossier «Vins, vignes et vignerons en France et dans le monde» dirigé par et Sylvaine Boulanger et François Legouy, p. 123-150.
4. Legouy F. 2013. «Vin et mondialisation», Images économiques du monde 2014, Paris, Armand Colin, 2013, p. 118-121.
5. Legouy F., Auger P. 2014. «Les cépages du Sud-Ouest en France et dans la mondialisation: quelles identités et quelle dynamique?», Sud-Ouest Européen, n° 36.
6. Legouy F. 2014. «La géohistoire de l'espace viticole français sur deux siècles: 1808 – 2010 : plusieurs cycles viticoles décryptés», *EspacesTemps.net*, Travaux, 17.02.2014
7. <http://www.espacestemp.net/articles/la-geohistoire-de-lespace-viticole-francais-sur-deux-siecles-1808-2010-plusieurs-cycles-viticoles-decryptes/>
8. Roudié P. 2000 «Vignobles et vins de France : élitisme et diversité», Historiens & Géographes, n° 370, p. 341-346.

